



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mars 2025

Le 28 mars 2025 à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 mars 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Françoise FAUCHON-VERDIER, Maire.

- En présence de Mesdames et Messieurs BLAIN Jean-Marie, BOURGOGNON Alain, de CHAUDENAY Stanislas, FAYARD Bertrand, GALLAND Bernard, JACQUELIN Bernard, LACHAISE Stéphanie et MOREAU Jean-Louis.

Absents :

- Madame GEORGES Hélène donne pouvoir à Madame LACHAISE Stéphanie
- Monsieur JOUMARD Philippe donne pouvoir à Monsieur GALLAND Bernard

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 9

Nombre de votants à l'ouverture de la séance : 11

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection à main levée du secrétaire de séance. Monsieur JACQUELIN Bernard a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Vote du compte de gestion 2024
- Vote du compte administratif 2024
- Vote du budget primitif 2025
- Affectation du résultat
- Vote des taux d'imposition 2025
- Devis travaux Salle des Fêtes
- Attribution subventions
- Participation SPA 36
- Vote cotisation ADIL
- Subvention pour organisation course cycliste

Approbation du procès-verbal du 6 décembre 2025

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

2025 2803 001	Vote du compte de gestion 2024
---------------	--------------------------------

Sous la présidence de Madame Françoise FAUCHON-VERDIER, l'Assemblée délibérante a procédé au vote suivant :

➤ **Vote du compte de gestion du receveur municipal : Commune**

Après présentation et examen, le Conseil Municipal

- **DECIDE** d'adopter le compte de gestion du receveur municipal concernant la Commune.

2025 2803 002	Vote du compte administratif 2024
---------------	-----------------------------------

Sous la présidence de Madame Françoise FAUCHON-VERDIER, le Maire, ayant quitté la salle, l'Assemblée délibérante a procédé aux votes suivants :

➤ **Vote du compte administratif 2024 :**

Fonctionnement :

Dépenses : 234 824,70 €

Recettes : 242 214,52 €

Investissement :

Dépenses : 27 368,32 €

Recettes : 30 598,93 €

Excédent de fonctionnement reporté : 78 700,08 €

Excédent d'investissement reporté : 948,54 €

Après avoir entendu le rapport de Madame Françoise FAUCHON-VERDIER, le Conseil Municipal

- **ADOpte** le compte administratif de la Commune.

2025 2803 003	Vote du budget primitif 2025
---------------	------------------------------

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2025 :

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 285 479,90 €
- Les dépenses et les recettes en investissement s'équilibrent à 13 179,15 €

Après présentation et examen, le Conseil Municipal

- **DECIDE** d'adopter le budget primitif 2025 de la Commune présenté.

2025 2803 004	Affectation du résultat
---------------	-------------------------

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
<u>Résultat de Fonctionnement</u>	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 7 389,82
B Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif 2024 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 78 700,08
C Résultat à affecter	+ 86 089,90
= A + B (hors restes à réaliser) (Si C'est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section investissement	
D Solde d'exécution d'investissement 2024 (précédé de + ou -)	+ 11 309,20
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	
E Solde des restes à réaliser d'investissement 2024	
Besoin de financement	
Excédent de financement	
Besoin de financement = F = D + E	0.00
AFFECTATION = C=G + H	+ 86 089,90
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	- 2 500
G = au mini couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	+ 83 589,90
DEFICIT REPORTE D 002	

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement doit faire l'objet de la délibération du résultat, le Conseil Municipal

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :
- Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement : 83 589,90 €

2025 2803 005	Vote des taux d'imposition 2025
---------------	---------------------------------

Vu l'avis favorable de la commission finances

Les taux d'imposition de la commune votés par le Conseil municipal en 2024 étaient les suivants :

- Taxe foncière (bâti) 31,69 %
- Taxe foncière (non bâti) 33,24 %

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

Article 1 : de VOTER les taux des deux taxes pour l'exercice 2025 comme suit.

- Taxe foncière (bâti) : 31,69 %
- Taxe foncière (non bâti) : 33,24%
- Taxe d'habitation : 19,96 %

VU la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,
VU l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées.

La commune soutient le fonctionnement des associations dont l'activité revêt un intérêt local ou à l'occasion de l'organisation d'une action spécifique. Le calendrier prévoit un dépôt et une instruction des demandes au moment de la préparation du budget primitif.

Considérant, que les activités concernées sont d'intérêt local, le conseil municipal ayant délibéré, **décide** :

- d'attribuer une subvention de 50 € pour l'association "Souffles de soie",
- d'attribuer une subvention de 100 € pour l'association sportive du Collège Joliot Curie de Châtillon sur Indre
- d'attribuer une subvention de 500 € pour le comité de la Sainte Blaise

Et autorise, le maire, ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ces subventions.

2025 2803 007 Vote subvention Lycée Agricole Saint-Cyran

Le Conseil Municipal est saisi d'une demande de participation aux frais de fonctionnements du Lycée à l'occasion de diverses manifestations au cours de l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour attribuer la somme de 1 000 € au Lycée Agricole de Saint-Cyran.

2025 2803 008 Participation S.P.A.36

Le Conseil Municipal est saisi d'une demande de participation aux frais de fonctionnements de la Société Protectrice des Animaux de l'Indre au cours de l'année 2025.

En conséquence, notre participation s'élève à 0,80 € par habitant (171 habitants), soit 136,80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DONNE** son accord pour attribuer cette somme.

2025 2803 009 Vote cotisation ADIL 36

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de renouvellement de la cotisation de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement.

Cette agence vient en aide sur des questions au sujet du logement et de la maîtrise de l'énergie aux particuliers mais aussi aux communes.

Le montant de cette cotisation est fixé sur la base de 55 € pour les communes de moins de 1 000 habitants.

Le Conseil Municipal décide :

- De **COTISER** pour l'année 2025 à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de L'Indre.

2025 2803 010 Organisation course de vélo et participation financière

L'Union Cycliste de Martizay et l'association Berry Brenne Cycling Events ont envoyé une demande afin d'organiser une journée cycliste au sein de notre commune en avril 2025. Le co-président, Monsieur MOREAU Anthony, explique dans sa demande le déroulement de la journée et que l'organisation coûte environ 700 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** la demande pour l'organisation de cet évènement
- **DECIDE** de participer financièrement à hauteur de 700 €

2025 2803 011	Attributions de compensation
---------------	------------------------------

Madame le Maire présente au conseil municipal la délibération du conseil communautaire présentant la révision libre des attributions de compensation.

Considérant qu'il appartient de régulariser la situation concernant le montant des attributions de compensation de 2025 pour un montant de 17 277,84 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le maire à verser la somme de 17 277,84 €

2025 2803 012	Rapport annuel S.I.A.E.P.
---------------	---------------------------

Madame le Maire présente le rapport annuel 2023 du S.I.A.E.P. (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable) sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal d'approuver ce rapport.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte à l'unanimité** le rapport.

2025 2803 013	Devis travaux Salle des Fêtes
---------------	-------------------------------

A la suite de toutes les rénovations faites ces dernières années à la salle des Fêtes, Madame le Maire indique au conseil qu'il reste les peintures à refaire.

Madame le Maire présente un devis fait par l'entreprise Raval Déco : 11 886,38 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les devis

2025 2803 014	Vote subvention Secours catholique du Berry de Châtillon sur Indre
---------------	--

Le Conseil Municipal est saisi d'une demande de subvention de la part du Secours Catholique du Berry de Châtillon sur Indre afin de les soutenir dans leurs différentes actions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DONNE** son accord pour attribuer la somme de 100 € au Secours Catholique du Berry de Châtillon sur Indre.

2025 2803 015	Subvention aux établissements de formation
---------------	--

Le Conseil Municipal est saisi de demandes de subvention de la part de deux établissements de formation où sont inscrits des jeunes de la commune

- la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Joué-lès-Tours
- le LEAP Boissay

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DONNE** son accord pour attribuer la somme de 80 € à chacun des établissements.

2025 2803 016

Micro-crédit

Madame le Maire présente une demande de convention de partenariat avec Initiative Indre pour l'adhésion au micro-crédit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** ce partenariat et subventionne à hauteur de 100 €
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention.

Questions diverses

- Madame le Maire indique que la Route du Bouquineau a été refaite en début d'année.
- Madame le Maire demande au conseil qui serait intéressé pour participer à des réunions pour choisir avec la Fédération Française de Randonnée et la communauté de communes, un chemin de randonnée à baliser.
- Un conseil demande s'il est possible de faire quelque chose afin que le stationnement des voitures lors d'obsèques au cimetière soit fait. Nous proposons que lors des cérémonies, le parking soit principalement réservé aux familles et aux pompes funèbres (ou au moins une partie) ainsi qu'aux personnes en situation de handicap.
- Sur le chemin entre le Bouquineau et la Motte Blanche, une buse est complètement écrasée. Le chemin étant commun à Saint Cyran et Châtillon, le Maire propose de voir avec la commune de Châtillon pour voir ce qu'il est possible de faire.

Madame le Maire lève la séance à 21h00.

Le Maire, Françoise FAUCHON-VERDIER

